



## Accuser de vol mais pas de flagrant delit

Par **maytcha**, le **29/12/2012** à **19:08**

bonjour , mon employeur m a accuser de vol et me met en mise a pied avec intention de licencier pour faute grave car le 23/12/12 travaillant dans un magasin je fait mes cours et passe payer en caisse d acceulle prevu a cette effet pour les employes... Dsl pour les fautes ,mon clavier et moi meme sont trop sur les nerf...

bref ce jour la j achete 7 bouteilles de vin , je demande a un collegue juste de m aider a porter et donc arriver a l acueille vu que j avais les bouteille dans les bras j ai poser une bouteille sur le comptoir et compte les autres et les met dans le sac la caissiere a du croire que ct toutes les mêmes et a encaisser 7 mais au prix de la seul meme bouteille ..moi je passe ma carte bleu puis je pars et tout sa sous les yeux de lagent de secu...2 jour apres le 27/12/12 je me presente au boulot et me fait appler au bureau on me demande de rentrer et mise a pied et sans donner explication on me dit juste que je recevrai une lettre et qu on me fait racompagner par un agent de secu???

bref aujourd'hui je recoit le recommander et je serai vu a un entretien prealable pour mon licenciement

ma question :

sans le savoir est ce que c vraiment du vol?

l employeur peut il vraiment laisser acces a n importe qui l acces au rembobinage des bandes video de surveillance ?

que dois je faire en attendant je suis maman de 4 enfants et je sais meme pas comment je vais faire pour subvenir o besoin de mes enfants vu que je suis en mise a pied et par la suite licencier faute grave je ne toucherai meme pas les assedic durent 3 mois !! jui vraiment o bord des crises des nerfs aidez moi svp cordialement

Par **amajuris**, le **29/12/2012** à **20:11**

bjr,

et vous vous n'êtes pas rendu compte que seule une bouteille vous avait été facturé et non les autres, ce qui m'interpelle surtout si vous travaillez dans ce magasin.

donc essayez de plaider la bonne foi lors de l'entretien préalable. la caissière a-t-elle pu voir les 6 autre bouteilles ?

cdt

Par **maytcha**, le **29/12/2012** à **21:10**

non ct pas sa c qu en fait si vous avez lu c q les 7 bouteille ont bien ete encaisser mais sur le prix de l une des bouteille moin cher

ct juste une erreur de mouvement et de prix ...

Par **amajuris**, le **30/12/2012** à **09:54**

évitiez le langage sms conformément à la charte du site.

la bouteille scannée par la caissière était par hasard la moins chère.

l'erreur c'est ne pas avoir déposé les 7 bouteilles sur le tapis de la caisse surtout si la valeur des bouteilles étaient différentes.

Par **Lag0**, le **30/12/2012** à **12:03**

[citation] licencier faute grave je ne toucherai meme pas les assedic durent 3 mois !![/citation]

Bonjour,

Où donc avez-vous vu cela ?

La carence pour les indemnité chômage sera de 7 jours plus le nombre de jours de congés payés versés avec le solde de tout compte. Je ne pense pas que cela puisse faire 3 mois !